

Compte-rendu de la « commission de contrôle des élections » **du jeudi 19 mai 2022 à 18h30, à la Mairie.**

Convocations envoyées : le 29 avril 2022 - Affichage aux panneaux : le 16 mai 2022

Vu le code général électoral et notamment l'article 19

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, les membres de la commission de contrôle des listes électorales, sous la présidence de Mme GAZAR Chloé.

Présents : 3 membres

- ❖ Madame GAZAR Chloé, Conseillère municipale
- ❖ Madame FERREIRA GONCALVES Aline, déléguée du Tribunal Judiciaire
- ❖ Madame DOZINEL Christine, déléguée titulaire de l'Administration

Formant la majorité des membres en exercice

Et Monsieur Ludovic GORINE, Maire

Désignation du secrétaire de séance : Chloé GAZAR

La commission de contrôle des listes électorales prévue par l'article L.19 du code électoral se réunit entre le 24e et le 21e jour avant chaque scrutin. Dans le cadre des élections dont le 1er tour se tiendra le 12 juin 2022, la commission de contrôle se réunit publiquement le jeudi 19 mai 2022 à 18h30, dans la salle de réunion de la mairie.

Le compte-rendu du 29 mai 2021 n'amène aucune observation. La réunion du 17 mars 2022 n'a pas pu se tenir faute de quorum.

I/ Les nouvelles inscriptions sur les listes de la commune du Coudray sur Thelle

A. Inscriptions reçues en mairie (15 dossiers au 17-03-22)

B. Inscriptions reçues en mairie depuis (6 dossiers).

Les membres de la commission étudient les dossiers reçus et inscrits par Monsieur le Maire.

Inscription validée par la commission

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Mme CORLU Laura | 4. M. NYKIEL Ophélie |
| 2. M. MORON Baptiste
(la commission demande un justificatif de domicile) | 5. M. REMBISZ épouse DEHM Dorota |
| 3. Mme VANDORME Anthéa
(la commission demande un justificatif de domicile) | 6. M. DEHM Frédéric |

Portant à 6 le nombre d'inscriptions volontaires.

II/ Radiations : 2

Sur 2 propositions de radiations : 2 sont actées au vu des preuves fournies.

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1. BURSALI Gulhan | 2. FAEDDA Augusto |
|-------------------|-------------------|

Les membres de la commission prennent acte des radiations effectuées par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Néant.

Personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 19h00

Signataires

Mme GAZAR <i>Conseillère municipale</i>	Mme DOZINEL <i>Déléguée de l'Administration</i>	Mme FERREIRA GONCALVES <i>Déléguée du Tribunal Judiciaire</i>